

23) 22°) Construction de trois Dispensaires: à la Montagne, au Bois de Nèfles
et à la Bretagne *Barkins*

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les travaux de construction de trois dispensaires: à la Montagne, au Bois de Nèfles et à la Bretagne ont fait l'objet d'une adjudication en date du 13 Mai 1966.

A été déclaré adjudicataire provisoire l'Entreprise Gilbert LAURET qui a accepté d'exécuter les travaux en cause pour la somme de 11 296 510 F: CFA.

La dépense sera subventionnée à 70 % et à 30 % par le FASS et la MUFA.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien vouloir approuver cette adjudication.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
D. Denis le 9 juin 1966
P. le Préfet absent, en mission
Le Secrétaire Général
Signé: J. Bluchard